

Département de la Somme

-----  
Arrondissement d'AMIENS  
-----

Communauté de Communes  
Nièvre et Somme  
1, allée des quarante  
Parc d'Activités des Hauts du  
Val de Nièvre – BP 30214  
80420 FLIXECOURT  
-----

Tél : 03.22.39.40.40

**OBJET :**

Subvention à l'association  
des chats errants du val de  
Nièvre

Date de convocation :  
23 novembre 2023

Date de séance :  
30 novembre 2023

Date d'affichage :  
5 décembre 2023

Membres en exercice : 55

Membres présents : 42

Membres votants : 42

-----  
Jours et heures d'ouverture :  
du lundi au jeudi  
de 8h00 à 12h00  
de 13h30 à 17h00  
du vendredi de 8h30 à  
12h00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le trente novembre, le Conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de Franqueville, sous la présidence de Monsieur René LOGNON.

*Etaient présents :*

*Mmes BENEDINI, DUFRENOY, CHEVALIER, LEPOIX, LEBRUN, DIRUY, CAPRON, ROUSSEL, DE ALMEIDA, MINET, LEMAIRE, CERNEY, ALEXANDRE, Mrs LEITAO, DE LIMERVILLE, HERBETTE, MOREL, FOURCROY, DELASSUS, POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, DELAFOSSE, GUILLOT, COLOMBEL, MAUGER, CARPENTIER, BEC, FRANCOIS, WALIGORA, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, HENRY, CARLE, DELATTRE, LOUETTE, BOULARD, DUCROTOY,*

*Etaient absents, excusés :*

*Mmes SOUILLARD, LICOUR, Mrs PINCHON, VIGNON, ALEXANDRE, LEULIER, MADANI BUTIN, BLAIZEL, PARMENTIER, BOULLET, GROSSEL, LEBLANC D, LEBLANC JM.*

*Secrétaire de séance : M HERBETTE*

\*\*\*\*\*

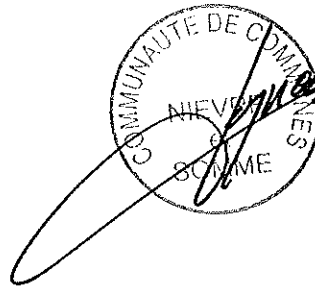
La séance étant ouverte,

Le Président propose de verser une subvention de 2 500 € à l'association des chats errants du Val de Nièvre, dont le but est de stériliser et identifier les chats errants présents sur les communes de l'intercommunalité.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par :

- 40 voix pour
- 2 voix contre
- Autorise le versement d'une subvention de 2 500 € à l'association des chats errants du Val de Nièvre.
- Autorise le Président à signer tout document relatif au bon déroulement de cette affaire.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus



Pour extrait conforme,  
Le Président.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 4 décembre 2023 et de sa publication le 5 décembre 2023.

